

AVIS

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération 06/2019 en date du 25 février 2019 le Conseil Municipal a décidé de prescrire la modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public en Mairie de Férolles-Attilly pendant 1 mois, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Durée de mise à disposition : du 16/09/2019 au 16/10/2019 inclus.

Horaires d'ouvertures : lundis, mardis, mercredis, jeudi et vendredis de 8H45 à 12H00 et de 14H00 à 18H00. Le samedi de 9H00 à 12H00.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier en Mairie de Férolles-Attilly.